

# PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2017

L'an deux-mille-dix-sept, le 27 du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

#### Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s): Néant

Absent(e-s): Néant

Madame HOTTON Anne est désignée secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27/02/2017

Madame le Maire apporte des précisions sur les subventions communales 2017 :

- AFR Neuillé-Vivy (CEJ) : 59 368 €
- AFR Neuillé-Vivy (TAP): 11 923 €
- Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) : 5 000 €

Le procès-verbal est adopté.

#### Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte de gestion « Commune » 2016 ;
- 2. Approbation du compte administratif « Commune » 2016;
- 3. Affectation de résultat 2016 sur 2017 budget « Commune »;
- 4. Approbation du budget primitif « Commune » 2017 ;
- 5. Indemnité pour le gardiennage des églises ;
- 6. Versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'installation d'un candélabre autonome à l'arrêt de bus du moulin à vent ;
- 7. Validation du plan de désherbage;
- 8. Effacement des réseaux de la Rue Nationale proposition de variante.

#### Ajout à l'ordre du jour :

- Le point n°6 est remplacé par « Élections présidentielles 2017 – gratuité du prêt de la salle des coutures I »

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

#### **Ouestions diverses**

- Permanences pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017.
- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

#### Délibération n° 2017-03-021 - Approbation du compte de gestion « Commune 2016 ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

1. **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget « Commune » pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Délibération n° 2017-03-022 - Approbation du compte administratif « Commune » 2016.

Sous la présidence de Monsieur Noël BAUDOUIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Commune » 2016 qui s'établit ainsi :

FONCTIO	NNEMENT
---------	---------

Résultat de clôture à reporter	+ 525 974,88 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 56 263,40 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 469 711,48 €
Recettes 2016	2 062 955,37 €
Dépenses 2016	1 593 243,89 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses 2016	1 436 990,02 €
Recettes 2016	1 780 615,01 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 343 624,99 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	- 75 976,12 €
Résultat de clôture à reporter	+ 267 648,87 €
Restes à réaliser (RAR)	126 695,18 €
Excédent de financement	+ 140 953,69 €

Des explications sont apportées sur les dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget « Commune » 2016
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

#### Délibération n° 2017-03-023 - Affectation de résultat de « Commune 2016 » sur « Commune 2017 ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu un excédent en fonctionnement de 525 974,88 €.
- Vu un excédent de financement en investissement de 267 648,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Investissement recettes au c/1068: 500 000,00 €
 Fonctionnement recettes au c/ R002 : 25 974,88 €

#### Délibération n° 2017-03-024 - Approbation du Budget Primitif « Commune 2017 »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Commune 2017 qui est équilibré comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	740 460,00 €	R002	Résultat reporté	25 974,88 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	771 900,00 €	013	Atténuations de charges	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	265 800,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	123 000,00 €
66	Charges financières	27 901,47 €	73	Impôts et taxes	1 112 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	74	Dotations, subventions et participations	506 500,06 €
023	Virement à la section d'investissement	12 112,49 €	75	Autres produits de gestion courante	44 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 800,98 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
	TOTAL 1 857 474,94 € TOTAL 1 85		1 857 474,94 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES		RECETTES			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00 €	R001	Solde d'exécution positive	267 648,87 €
204	Subventions d'équipement versées	205 000,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	806 596,70 €
21	Immobilisations corporelles	1 196 586,92 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	95 000,00€
21	Immobilisations corporelles - Restes à réaliser	126 695,18 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	186 876,94 €	021	Virement de la section de fonctionnement	12 112,49 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	36 800,98 €
	TOTAL 1 718 159,04 € TOTAL		1 718 159,04 €		

Monsieur BAUMIER exprime ses réserves sur la section « investissement » du budget primitif 2017 : les subventions accordées n'étant versées qu'à la fin des travaux, il craint qu'elles n'abondent pas le budget au cours de l'exercice 2017 ce qui pourrait mettre en difficulté la commune pour régler les autres factures d'investissement inscrites au budget. Madame le Maire et M. BAUDOUIN, 1er adjoint délégué aux finances, répondent que les gros projets d'investissement seront étalés autant que nécessaire et que rien ne sera engagé avant d'avoir la trésorerie suffisante pour les financer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 17 votes pour :

- **APPROUVE** le Budget Primitif « Commune 2017 ».
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

### <u>Délibération n° 2017-03-025 - Indemnités pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2017</u>

- VU la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987;
- VU la circulaire n° NOR/IOC/D/1033981C du 4 janvier 2011;
- CONSIDERANT que l'indemnité n'a pas été revalorisée. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 474,22 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 119, 55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Les conseils municipaux peuvent revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds.
- CONSIDERANT que ladite indemnité n'a pas été versée pour les années 2015 et 2016, un rattrapage est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- 1. **VERSER** pour les années 2015, 2016 et 2017, l'indemnité annuelle de 119,55 euros soit **358,65** € à Monsieur CHEVALIER Bertrand, gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.
- 2. **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2017.
- 3. **DONNER** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

## <u>Délibération n° 2017-03-026 - Élections présidentielles 2017 - gratuité du prêt de la salle des coutures I</u>

A l'occasion des élections présidentielles qui vont avoir lieu en 2017, se pose la question du prêt des salles municipales pour l'organisation de réunions politiques.

La salle des coutures I est choisie pour accueillir lesdites réunions politiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la salle des coutures I soit mise gratuitement à la disposition de tous les candidats ou de leurs représentants qui en font la demande à l'occasion des élections présidentielles 2017, en fonction de la disponibilité de la salle.
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### Délibération n° 2017-03-027 - plan communal de désherbage

Dans le cadre de sa politique de développement durable, notre commune s'oriente vers la réduction voire la suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts. Dans le cadre de l'évolution des méthodes de désherbage, la réalisation d'un plan de désherbage communal permettra d'en poser les bases et d'avancer sur le sujet. De même, il servira de trame à l'application de techniques alternatives sur les zones les plus sensibles.

Le plan de désherbage communal est un outil de travail pour les communes, permettant de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires à un instant donné afin de pouvoir les améliorer selon les problématiques environnementales, humaines et réglementaires. En effet, les produits phytosanitaires utilisés par les communes sont dangereux pour l'homme et engendrent des pollutions de l'eau, de l'air et du sol.

Le plan de désherbage s'articule en 5 points :

- 1. Audit des pratiques phytosanitaires ;
- 2. Inventaire précis des zones entretenues chimiquement (mesures, cartographie, etc.);
- 3. Définition des objectifs d'entretien;
- 4. Classement des surfaces traitées en fonction du risque de transfert des pesticides vers les eaux et propositions d'entretien adaptées au risque de pollution mais aussi aux objectifs de désherbage fixés ;

5. Le suivi un an après la réalisation du plan de désherbage est une étape supplémentaire, afin d'évaluer sa mise en place et de réajuster si nécessaire les objectifs d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La mise en œuvre d'un plan de désherbage dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire et ses adjoints à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

### <u>Délibération n° 2017-03-028 - SIEML - travaux supplémentaires rue des Trois Cocardes et rue Nationale</u>

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les travaux supplémentaires suivants :

- 1. Rue des Trois Cocardes
  - Renforcement et extension du réseau d'éclairage public
  - Effacement du réseau d'éclairage public
  - Installation de candélabres
- 2. Rue Nationale:
  - Remplacement et déplacement de 12 candélabres
  - Génie civil pour feux tricolore
  - Génie civil pour télécommunication

Le montant prévisionnel total desdits travaux supplémentaires à la charge de la Commune est de 44 762,09 € TTC. Il est précisé que les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont suffisants pour financer cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE lesdits travaux supplémentaires d'un montant prévisionnel de 44 762.09 € TTC à la charge de la commune
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### **Questions diverses**

#### ✓ Élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017

Le planning des permanences pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017 est arrêté.

- ✓ Calendrier des prochaines rencontres :
  - 1. Jeudi 6 avril 2017 à 20h réunion de la commission communication information accueil culture
  - 2. Samedi 29 avril 2017 à 11h30 inauguration de l'espace petite enfance.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 24 avril 2017 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

### Délibérations du 27 mars 2017

Numéro	Date	Objet		
2017-03-021	27/03/2017	Approbation du compte de gestion « Commune 2016 »		
2017-03-022	27/03/2017	Approbation du compte administratif « Commune » 2016		
2017-03-023	27/03/2017	Affectation de résultat de « Commune 2016 » sur « Commune 2017 »		
2017-03-024	27/03/2017	Approbation du Budget Primitif « Commune 2017 »		
2017-03-025	27/03/2017	Indemnités pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2017		
2017-03-026	27/03/2017	Élections présidentielles 2017 – gratuité du prêt de la salle des coutures I		
2017-03-027	27/03/2017	plan communal de désherbage		
2017-03-028	27/03/2017	SIEML – travaux supplémentaires rue des Trois Cocardes et rue Nationale		

BERTRAND Béatrice Maire	
BAUDOUIN Noël 1 <sup>er</sup> adjoint	
HOTTON Anne 2ème adjointe	
SOURDEAU Jean-Claude 3 <sup>ème</sup> adjoint	
PRATS Sylvie 4 <sup>ème</sup> adjointe	
BOURDIN Jean-Pierre 5ème adjoint	
MARTEAU Josette  Conseillère municipale	
NAUDIN Thierry Conseiller municipal délégué	
SABIN Sophie Conseillère municipale	
FRAYSSINES Marjorie Conseillère municipale	
POT Ludovic  Conseiller municipal	
BROISIER Sylvia Conseillère municipale	
BESNARD Christelle Conseillère municipale	
HERMENIER Stéphane Conseiller municipal	
DEMION Pierre-Yves Conseiller municipal	
COLLARD Cynthia  Conseillère municipale	
GUITTON Jean-Claude Conseiller municipal	
BAUMIER Vincent Conseiller municipal	
DAGON Stéphanie Conseillère municipale	